

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT**

Le trente mai deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/05/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Dominique DUNAUD, François ENGELIBERT (en remplacement de Hubert LEHMANN), Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY).

**EXCUSES** : Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Pierre LANGLADE, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## **2012-088 : DEMANDE APPLICATION DU SDCI POUR L'INTEGRATION DE MOISSANNES ET SAINT-BONNET BRIANCE**

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'Arrêté Préfectoral 2006-133 du 23 janvier 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral du 29 décembre 2011 approuvant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Président rappelle qu'à la fin de l'année 2011, la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale a finalisé le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et que ce document a été approuvé par Arrêté Préfectoral à la fin de cette même année.

Ce schéma prévoit l'intégration des communes de Moissannes et Saint-Bonnet Briance au sein de la Communauté de communes de Noblat.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de solliciter l'application de ce schéma et l'assistance des services de l'Etat pour permettre l'intégration de ces communes au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 29 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Approuve** l'intégration à la Communauté de communes de Moissannes et de Saint Bonnet-Briance au 1<sup>er</sup> janvier 2013,

**Sollicite** l'application du schéma de coopération intercommunale et l'assistance des services de l'Etat pour cette intégration,

**Autorise** Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires à l'application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 31 mai 2012

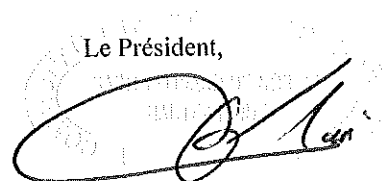
Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,  


Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DEMANDE APPLICATION DU SDCI POUR L'INTEGRATION DE MOISSANNES ET SAINT BONNET BRIANCE

**Date de transmission de l'acte :** 05/06/2012

**Date de réception de l'accusé de réception :** 05/06/2012

**Numéro de l'acte :** 2012-088 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20120530-2012-088-DE

**Date de décision :** 30/05/2012

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.7. Intercommunalité